



Les Députés

Les Dossiers

Les Citoyens

FAQ

Rechercher un député, une ville, un mot, ...



Tous les députés | Par circonscription | Par organisme | Par mots clés | Synthèse | Au hasard

Non, NosDéputés.fr ne ferme pas et ne provoque pas d'inflation législative : [Cliquez ici !](#)



Éric Woerth

Question N° 29243 au Ministère de l'économie

[source](#)

Question soumise le 5 mai 2020

M. Éric Woerth attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation des accueillants familiaux, dont le statut ne permet pas d'indemnisation ou de prime. Or ces professionnels sont indispensables, au quotidien, à la prise en charge de personnes en difficultés du fait de l'âge ou du handicap. À l'heure des indemnisations et des primes destinées, à juste titre, entre autres aux personnels des EHPAD, aucune décision nationale ne vient soutenir financièrement les accueillants qui n'ont plus de revenus en raison des annulations des accueils. Une indemnisation des accueillants familiaux participerait également à leur apporter la considération professionnelle qu'ils demandent légitimement. Il souhaite connaître son avis sur le sujet.

Réponse

Cette question n'a pas encore de réponse.

Être alerté lorsque cette question aura une réponse



par e-mail